



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 176-2022

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL À MONSIEUR PATRICK BOILEAU – CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Arrêté n°2022-081A

Le maire de Montauban de Luchon,

Vu l'article L2122-18 du CGCT, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un conseiller municipal ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020 désignant Monsieur Claude CAU en qualité de Maire ;

Considérant la nécessité de palier à l'empêchement éventuel du maire et des adjoints pour la signature des actes d'état civil ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Patrick BOILEAU, conseiller municipal, est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 : A ce titre, Monsieur Patrick BOILEAU sera chargé :

- De la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels,
- De dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis au Procureur de la République et au contrôle de légalité.

Fait à MONTAUBAN-DE-LUCHON

Le 09 novembre 2022

Le Maire,
Claude CAU.



Télétransmis en Préfecture le 10/11/2022

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 10/11/2022

Notifié à l'intéressé le 10/11/2022